

Projet d'Appui au Développement des Compétences pour l'Emploi dans les Secteurs Prioritaires (PDCESP -1)

N° 004/2025/PR/ADET/DG/DO/DAF/RSE/SD

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA REALISATION DE L'AUDIT DES COMPTES DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR L'EMPLOI DANS LES SECTEURS PRIORITAIRES Phase 1 (PDCESP 1) AU TITRE DES EXERCICES 2025 ; 2026 et 2027

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics du Projet de Développement des Compétences pour l'Emploi dans les Secteurs Prioritaires Phase 1 (PDCESP 1) publié sur le site internet de la Banque le 05 mars 2025.
2. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels (SN-EFTP), le Gouvernement de la République du Bénin a reçu du Groupe de la Banque Africaine de Développement un financement par les accords de prêts N°2000200006257 et N°5050200001801 du 19/01/2024 afin de couvrir le coût du Projet de Développement des Compétences pour l'Emploi dans les Secteurs Prioritaires-PHASE I» (PDCESP-I), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce crédit pour financer le recrutement d'un cabinet pour la réalisation de l'audit des comptes du Projet de Développement des Compétences pour l'Emploi dans les Secteurs Prioritaires Phase 1 (PDCESP 1) au titre des exercices 2025 ; 2026 et 2027.
3. Lors de la conduite d'un audit des états financiers (EFP) de chacun des trois exercices (2025 ; 2026 ; et 2027), les objectifs généraux de l'auditeur sont :
 - D'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreur permettant ainsi à l'auditeur de formuler une opinion exprimant si les états financiers sont établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à un référentiel comptable applicable ;
 - D'obtenir une assurance raisonnable que les livres et documents comptables constituent la base de préparation des EFP et doivent être préparés par l'Unité de Coordination du Projet (UCP) de manière à rendre compte des transactions financières du projet. L'UCP doit maintenir un système de contrôle interne adéquat et conserver les pièces justificatives de toutes les opérations ;
 - D'exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la situation financière du projet, vérifier que les fonds du projet ont été utilisés aux fins prévues et conformément aux dispositions de l'accord de prêt ;
 - D'obtenir une assurance raisonnable concernant l'atteinte des objectifs du projet en s'assurant que les réalisations physiques du projet correspondent aux fonds décaissés et au calendrier des sorties de fonds ; les rapports techniques du projet fournissent suffisamment d'informations et de données pour permettre aux utilisateurs d'évaluer pleinement les réalisations du projet ; et
 - D'émettre un rapport sur les états financiers et de procéder aux communications requises par les Normes ISA sur la base des conclusions de ses travaux.

Handwritten signature

4. Au terme de la mission, les livrables à produire par le Cabinet se présente comme suit :
 - Un mémo sur la réalisation de l'audit en version électronique modifiable ;
 - Un rapport provisoire d'audit en version électronique modifiable ;
 - Une lettre provisoire à la Direction en version modifiable ;
 - Un rapport d'audit version finale en PDF et 5 copies du rapport en version physique ;
 - Une lettre à la Direction version finale en PDF et 5 copies de la lettre en version physique.
5. Les travaux commenceront au plus tard un mois après la signature du contrat et de l'ordre de service (O.S) de commencer les travaux. Le consultant respectera le calendrier suivant :
 - Ordre de Service : O.S ;
 - Démarrage (D) des travaux : D= O.S +30 jours au plus tard ;
 - Rapport provisoire de l'audit : D +1 mois.
 - Le rapport définitif sera déposé au plus tard quinze (15) jours après la réception des observations et des commentaires de l'Unité de Coordination du Projet et de la Banque.
6. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
7. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC).
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires notamment les Termes de Références (TDR) auprès de la Personne responsable des Marchés Publics de l'ADET à Cotonou, E-mail : secretariat_adet@adet.bj, Guinkomey, Immeuble TWECY MELO, Rue du Commerce 5.123 Cotonou, Tél (+229) 01 53 22 22 22, tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (GMT+1) et/ou sur le site web : www.adet.bj à compter du 30 avril 2025.
9. Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.
10. Les critères d'éligibilité : l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « **Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement, édition octobre 2015** » et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse <http://www.afdb.org>.
1. Les manifestations d'intérêt seront rédigées en langue française comprenant deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF le tout dans une enveloppe fermée et portant expressément la mention « Recrutement d'un cabinet pour la réalisation de l'audit des comptes du Projet de Développement des Compétences pour l'Emploi dans les Secteurs Prioritaires Phase 1 (PDCESP 1) au titre des exercices 2025 ; 2026 et 2027 », devront être déposés ou envoyées par courriel à l'adresse ci-après, au plus tard le 15 mai 2025, de 8 heures à 12 heures et de 14 heure à 17 heures précises (GMT+1) au secrétariat de l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET), sis au quartier Guinkomey,



Immeuble TWECY MELO, Rue du Commerce 5.123 Cotonou, République du Bénin, Tél: +229 01 53 22 22 22, email : secretariat.adet@adet.bj.

2. Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : salle de conférence de l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET), sis au quartier Guinkomey, Immeuble TWECY MELO, Rue du Commerce 5.123 Cotonou, République du Bénin, Tél: +229 01 53 22 22 22, email : secretariat.adet@adet.bj.



Cotonou, le **29 AVR 2025**

*Pour l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique,
Le Directeur Général*



Fructueux S. AHO